

Extrait n° 2022-48

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1er juillet 2022

II. Approbation de la délibération relative aux tarifs à compter du 1er juillet 2022

Le conseil d'administration approuve les tarifs 2022 applicables à compter du 1^{er} Juillet 2022 conformément au document joint.

Le Conseil d'administration approuve les tarifs 2022 applicables à compter du 1er juillet 2022.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	23
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	23
Pour:	23
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 06/07/2022

Le Président de l'Université

Éric BLOND





Tarifs Budget Rectificatif N°1 2022

Nature de la prestation	Public concerné	Type de prestation	нт	Observations			
UFR Droit Economie Gestion							
Frais d'inscription au TOEIC avec attestation de résultat	Etudiants	Prestation interne	60,00€				
Supplément Frais d'inscription au TOEIC avec certification complémentaire	Etudiants	Prestation interne	16,00€				
Supplément frais d'inscription au TOEIC avec correction expresse	Etudiants	Prestation interne	32,00€				
Frais d'inscription au TOEIC étudiants bénéficiant d'un cofinancement	Etudiants	Prestation interne	30,00€				
IUT Orléans							
Convention AFPI CVL							
Atelier de soudage avec salle de formation	Extérieur	Pédagogie	120,00€	Journée			
Atelier de soudage avec salle de formation	Extérieur	Pédagogie	600,00€	Semaine			

Direction des Affaires Financières 23/06/2022